

amenant ainsi une baisse de prix. Les entrepôts sont requis pour le blé de meilleure qualité qui rapportera un bon prix.

Si l'on utilise ainsi, comme on a dû le faire cette année, le blé de quatrième qualité,—le seul blé de qualité inférieure qu'on puisse transformer en farine blanche,—il faudra le moudre deux fois, d'abord pour enlever l'enveloppe naturelle, le son, puis la seconde couche qui s'est formée au moment de la congélation. Advenant même que la protéine soit de bonne qualité, le minotier ne saurait utiliser qu'une faible proportion de cette céréale de qualité inférieure, puisqu'il n'est pas outillé pour la transformer.

Circonstance plus alarmante encore, surtout pour la Saskatchewan et l'Alberta, il se peut que la situation des deux dernières années se renouvelle encore l'année prochaine. A l'heure actuelle le sol est tellement imprégné d'humidité qu'à moins d'un hiver doux et d'une faible chute de neige, il nous faudra peut-être, l'an prochain, retarder encore davantage les semailles.

Mes collègues se rendent compte que la population de l'Ouest canadien s'intéresse vivement à la canalisation du Saint-Laurent. Depuis plus d'un demi-siècle, les cultivateurs de l'Ouest caressent l'espoir que l'entreprise sera réalisée. Nous y gagnerions, presque à la lisière des Prairies, une voie directe à la mer. Ce ne seraient plus seulement de vaisseaux des lacs dont nous disposerions, mais de long-courriers, qui porteraient nos produits au monde entier. J'espère de tout cœur que le premier ministre réussira à conclure, en vue de la réalisation de l'entreprise, l'accord nécessaire avec les États-Unis.

Les gens de la Saskatchewan s'intéressent aussi au plus haut point, à l'aménagement, en vue de l'énergie électrique et de l'irrigation, de la rivière Saskatchewan, entreprise qui est à l'étude depuis nombre d'années. Au cours de cette période, maintes autorités en la matière se sont prononcées sur la possibilité de l'entreprise, tandis qu'on a enfin constitué une commission chargée de trancher la question. Non seulement a-t-on besoin d'eau dans les villes et aux fins de l'irrigation, mais encore pour fournir l'énergie électrique, dont le besoin se fait tout autant sentir dans l'Ouest que dans l'Est. Une fraction seulement de nos cultivateurs jouit de l'électricité. On a soutenu que, sans l'eau et l'énergie électrique que les barrages aménagés par les États-Unis pendant les années de crise ont valu aux villes environnantes, nous n'aurions peut-être pas gagné le dernier conflit. J'espère que le Gouvernement étudiera immédiatement l'opportunité de donner suite aux deux entreprises que j'ai mentionnées et dont bénéficieraient tout le pays.

Des voix: Très bien!

(Sur la motion de l'honorable M. Haig, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LE SÉNAT ET SON ŒUVRE

MOTION

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, avec votre assentiment je propose:

Que le Règlement du Sénat soit modifié par la radiation des alinéas 5, 17 et 19 de l'article 78 et la substitution des suivants:

5. Comité du transport et des communications, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

17. Comité des finances, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

19. Comité des relations extérieures, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

Et par l'adjonction d'un nouvel article portant le numéro 78A, ainsi conçu:

78A. Les sénateurs qui occupent au Sénat les postes de leader du Gouvernement et de chef de l'opposition son *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat.

Comme les honorables sénateurs le savent, toute motion tendant à modifier le Règlement exige un préavis de deux jours, de sorte que, à moins d'obtenir le consentement unanime, je ne saurais procéder dès maintenant. J'ai déjà fait part à un nombre considérable de sénateurs, représentant toutes les opinions, des motifs qui m'incitaient à proposer ces modifications au Règlement, mais j'aimerais qu'on me permette de fournir des explications à tous ceux qui sont présents en ce moment.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'autoriser notre collègue à prendre la parole sans préavis à propos de cette motion?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur peut continuer.

L'honorable M. Robertson: Mes collègues se rappellent que, l'an dernier, j'ai proposé la motion suivante:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué aux fins de faire enquête et rapport sur les mesures qui lui semblent nécessaires ou opportunes, afin de permettre au Sénat de fournir le meilleur apport possible au bien-être des Canadiens.

Vous vous souvenez sans doute, qu'après de longs débats, j'ai retiré la motion, tout en donnant à entendre que je pourrais mettre en avant quelque proposition concernant le problème, au cours de la session qui vient de s'ouvrir. De divers côtés, j'ai déjà été assailli par des questions à cet égard; je déclare ici que j'ai l'intention de soumettre à votre exa-